



Collectif



Satisfaction

100 % des stagiaires sont satisfaits



Crédits photos : GAEC de Chant

Savoir faire appel à la SAFER comme outil de régulation du foncier

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir utiliser la SAFER en tant qu'outil de maîtrise du foncier agricole dans les situations qu'ils rencontrent le plus fréquemment

PROGRAMME

- Bref historique, organisation de la SAFER, missions
- Savoir utiliser l'intervention amiable et le droit de préemption de la SAFER
- Procédure d'attribution par la SAFER : appel à candidature, modalités d'attribution, lien avec le contrôle des structures
- Procédures de location par la SAFER

METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges dynamiques avec les stagiaires. Présentation de cas concrets et d'exemples réels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation. Attestation de formation.

INTERVENANT·E·S

Delphine Gavend, juriste à la Confédération Paysanne nationale
Emilie Doussin, Formatrice et responsable de stage à l'ADEARI

Formation organisée en partenariat avec la Confédération Paysanne de l'Indre



Confédération Paysanne de l'Indre

TARIF

203 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation. Non éligible au CPF

Avec le soutien de :



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Public

Formation ouverte à toutes les personnes intéressées par la thématique de la réglementation foncière agricole.

Pré-requis

Aucun.

Durée

1 jour - 7 heures.

Dates et lieux de la formation

Jeudi 14 décembre 2023
Chambre d'Agriculture de l'Indre - Salle 315 - 24 rue des Ingrains - 36000 Châteauroux.

Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

Renseignements et inscriptions

Emilie Doussin
agriculturepaysanne@adeari.fr ; 06 41 05 79 74.



Collectif



Satisfaction

100 % des stagiaires sont satisfaits



Crédits photos : GAEC de Chant

Savoir faire appel à la SAFER comme outil de régulation du foncier

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir utiliser la SAFER en tant qu'outil de maîtrise du foncier agricole dans les situations qu'ils rencontrent le plus fréquemment

PROGRAMME

- Bref historique, organisation de la SAFER, missions
- Savoir utiliser l'intervention amiable et le droit de préemption de la SAFER
- Procédure d'attribution par la SAFER : appel à candidature, modalités d'attribution, lien avec le contrôle des structures
- Procédures de location par la SAFER

METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges dynamiques avec les stagiaires. Présentation de cas concrets et d'exemples réels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation. Attestation de formation.

INTERVENANT·E·S

Delphine Gavend, juriste à la Confédération Paysanne nationale
Emilie Doussin, Formatrice et responsable de stage à l'ADEARI

Formation organisée en partenariat avec la Confédération Paysanne de l'Indre

Public

Formation ouverte à toutes les personnes intéressées par la thématique de la réglementation foncière agricole.

Pré-requis

Aucun.

Durée

1 jour - 7 heures.

Dates et lieux de la formation

Jeudi 14 décembre 2023
Chambre d'Agriculture de l'Indre - Salle 315 - 24 rue des Ingrains - 36000 Châteauroux.

Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

Renseignements et inscriptions

Emilie Doussin
agriculturepaysanne@adeari.fr ; 06 41 05 79 74.

TARIF

224 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation. Non éligible au CPF

Avec le soutien de :



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! ARDEAR CVL

06 51 90 45 81

formation@ardearcentre.org

Enregistré sous le n° OF 24410107341. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code de travail)

Ne pas jeter sur la voie publique